



Quelles réponses à la précarité sur notre territoire ?

Regard posé sur les jeunes

**Avis voté en assemblée plénière
Le 13 mars 2013 à Mulhouse**

Sommaire

- Préambule
- Regard sur la précarité, la pauvreté
- Priorité absolue : les jeunes
 - Les jeunes et l'emploi
 - Les jeunes et le logement

Les jeunes et la santé

- La situation alarmante des jeunes de la rue
- Conclusion

Préambule

La montée de la pauvreté dans notre région - en lien avec la grave crise économique qui gangrène l'Europe -, l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres, le problème récurrent et croissant des personnes sans domicile fixe sont autant de raisons qui ont motivé le Conseil de développement de la région mulhousienne à s'autosaisir de la question de la précarité.

Une équipe-projet s'est constituée en avril 2012. Entre juin et novembre 2012, elle a procédé à des auditions d'experts ou de responsables d'association et de structures publiques. Elle a ainsi cherché à s'informer, comprendre, analyser la situation actuelle et à réfléchir à des solutions concrètes à proposer aux élus du territoire.

Appréhender la problématique de la précarité, c'est d'abord s'entendre sur une définition. Le CDD s'appuie sur une définition qui s'énonce ainsi : la précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Si la précarité tend à se prolonger et devient persistante, elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté, surtout lorsqu'elle affecte plusieurs domaines de l'existence. Elle est une réduction de l'horizon de vie qui interdit toute projection vers demain.

Les causes de la précarité sont multiples : perte d'emploi, perte de logement, sortie précoce du système éducatif, absence de repères, retraite, divorce, isolement, absence de relations sociales, absence de liens affectifs, migration, demande d'asile...

Il convient toutefois de souligner, comme le relèvent les sociologues, que la précarité est aussi une notion subjective aux contours plus flous et moins cernables. Ce qui revient à parler de précarité « ressentie » et à ouvrir un champ plus vaste des situations humaines concernées. Selon un récent sondage, près d'un Français sur deux (48%) se considère comme pauvre ou en passe de le devenir (*source : magazine La Vie - 13 décembre 2012*). Un chiffre qui en dit long sur l'inquiétude des Français socialement insécurisés.

La précarité financière, née entre autres de l'absence d'emploi ou de sa perte, a de multiples corollaires tels que notamment le mal logement ou la dégradation des conditions d'accès à la santé. Le CDD a donc choisi de circonscrire son champ d'étude principalement aux effets de la précarité dans trois domaines : l'emploi, le logement et la santé.

Si la précarité frappe toutes les tranches d'âge, toutes les périodes de la vie, les catégories touchées de plein fouet sont les jeunes, les femmes vivant seules avec des enfants, les personnes étrangères ou d'origine étrangère, les personnes handicapées et les seniors. Certains groupes sociaux peuvent plus facilement se retrouver en situation de précarité que d'autres, il en est ainsi des personnes inexpérimentées ou sans formation, par exemple.

Le CDD a pris le parti - dans son avis- de porter son attention plus particulièrement sur la situation des jeunes, voulant par là insister sur la nécessité de tout mettre en œuvre, d'actionner tous les leviers pour sauver une génération en devenir. Entre le début des années 1980 et les années 2000, le taux de précarité des jeunes en France est passé de 16 à 47%. (*source : Observatoire des inégalités août 2012*). A l'instar des déclarations gouvernementales, le CDD considère que la cause des jeunes est une priorité absolue.

La plupart des constats identifiés dans cet avis du CDD sont quasiment transposables – on le sait- à d'autres catégories que les jeunes. Le choix du CDD ne signifie donc pas de renoncer ou de négliger toute forme de solidarité envers ces autres publics touchés par la précarité.

La réflexion du CDD s'inscrit dans un contexte général de lutte contre la pauvreté prise en charge par l'Etat. Ainsi, les moyens mis en oeuvre relèvent pour un grand nombre des politiques nationales. Il en est ainsi, par exemple, de la simplification du RSA, de son extension souhaitée aux moins de 25 ans, de la construction de logements sociaux, des boucliers énergétiques pour les personnes en difficulté, etc.

Dans ses préconisations, le CDD a tenu compte des limites du pouvoir local dans le potentiel des initiatives.

Regard sur la précarité, la pauvreté

Le taux de pauvreté a atteint en France 14,1% en 2010, son plus haut niveau depuis 1997.

Le CDD fait sienne cette approche de la pauvreté et de la précarité mise en exergue dans le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du gouvernement (janvier 2013) : « Considérer les pauvres et les précaires comme une minorité marginale peu ou prou responsable de leur situation est un non sens sociologique autant qu'une irresponsabilité politique. »

Le CDD partage également le constat relevé par la mission commune d'information sur les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion du Sénat (juillet 2008) : « La complexité institutionnelle du système est telle qu'elle nuit aussi bien aux personnes en difficulté pour qui faire valoir leurs droits suppose souvent de suivre un parcours du combattant qu'aux acteurs de terrain chargés d'appliquer les politiques de lutte contre l'exclusion. »

De même, il considère qu'il est aussi important de lutter contre la fraude sociale que de s'attaquer au phénomène de non recours aux droits sociaux. Comme le montrent les enquêtes, un grand nombre de personnes ne demandent rien et ne bénéficient pas des droits auxquels elles peuvent légitimement prétendre ce, notamment, faute de les avoir identifiés par manque d'information voire de soutien à la démarche.

Le CDD est ainsi amené à demander avec insistance aux collectivités locales d'améliorer l'accès aux droits, d'adapter et de renforcer l'information et enfin de simplifier autant que possible les démarches de demandes d'aide.

Les préconisations du CDD qui figurent dans cet avis ne sont évidemment pas exhaustives. Elles ont vocation à décliner, compléter ou enrichir les dispositifs nationaux et locaux existants et à être appliquées sur le territoire par les acteurs publics. Elles doivent permettre de prévenir des situations particulièrement dramatiques de jeunes en errance, dans la rue et sans aucun futur.

Pour ce faire, le CDD s'inspire largement des préconisations déjà émises en juillet 2009 – et toujours d'actualité- dans le livre vert rédigé par les équipes de Martin Hirsch à l'époque Haut commissaire à la jeunesse.

La priorité absolue : les jeunes

Comme le martèle le livre vert, l'action auprès des jeunes doit être menée *"simultanément sur plusieurs fronts"*. Car *"la situation particulièrement délicate"* dans laquelle se retrouvent aujourd'hui les jeunes est le fruit de *"l'accumulation de facteurs qui se sont au fur et à mesure imbriqués les uns avec les autres"*. Les défaillances collectives se situent à plusieurs niveaux (Education nationale, entreprises, multiples acteurs locaux, collectivités publiques). Tant et si bien que *"la société a légué aux jeunes d'aujourd'hui ses dettes. Elle doit maintenant honorer la sienne à leur égard et leur permettre de prendre leur place sans délai et sans parcours du combattant"*.

➤ Les jeunes et l'emploi

Même si le phénomène n'est pas nouveau, les jeunes sont les principales victimes de la forte dégradation de l'emploi consécutive à la crise économique.

La dégradation du marché du travail rend plus hypothétique la sortie de la précarité pour les jeunes en difficulté et notamment ceux sans formation ni qualification. Le taux de pauvreté des non diplômés est de 10,1% contre 3,1% pour les titulaires du bac+2 (*source : Observatoire des inégalités 2012*). La région mulhousienne, à cet égard, est particulièrement concernée : 45% des jeunes en situation d'échec scolaire s'y retrouvent au chômage.

En vingt ans, le nombre d'emplois précaires a plus que doublé. Dans la région mulhousienne on estime à 12,8% le nombre d'emplois précaires (*source : AURM*).

Autre spécificité de la région mulhousienne, l'importance du nombre d'intérimaires, trois fois plus élevé que dans la région fribourgeoise, en Allemagne. Or, ce sont ces postes intérimaires, en période de crise, qui sont les premiers supprimés.

L'accès à l'emploi étant facteur premier d'insertion et de prévention de la pauvreté, il est proposé plusieurs pistes.

Préconisations

- Renforcer le repérage des jeunes décrocheurs le plus en amont possible, en s'appuyant sur les informations dont disposent les différents réseaux susceptibles d'entrer en contact avec les jeunes concernés.
- Confier aux maires la responsabilité de dresser un bilan annuel du fonctionnement de ce dispositif de coordination. (proposition N°12 livre Vert Martin Hirsch)
- Coordonner systématiquement les réponses pour la mise en place sans délai de solutions adaptées en partenariat avec les acteurs de l'éducation et de l'insertion en assurant la continuité dans la prise en charge.
- Généraliser sur le territoire les offres de formation adéquates pour les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme, sans qualification à l'instar de ce qui se fait dans le cadre de l'école de la 2^{ème} chance mais qui ne concerne pas tous les « décrochés ». Mettre l'accent sur la tranche d'âge 16-18 ans, la plus difficile à capter.
- Privilégier des méthodes telles que la pédagogie intégrative ayant pour postulat que tout individu, tout jeune en particulier possède des capacités sur lesquelles il convient de s'appuyer afin de donner sens aux apprentissages. .
- Sensibiliser les familles à encourager leurs enfants à suivre une formation, soutenir leur démarche.
- Encourager l'apprentissage, toute formation en alternance apportant par ailleurs de premiers moyens financiers.
- Valoriser l'implication des employeurs qui accueillent des jeunes (apprentissage, stage de découverte...) en créant avec les chambres consulaires un label « jeunes » fondé sur une charte de bonnes pratiques.
- Développer l'accompagnement personnalisé des jeunes demandeurs d'emploi en collaboration avec des associations locales ou clubs services. Partenariat bénévoles/ acteurs publics. Dispositifs de parrainage par des seniors retraités et des professionnels.
- Proposer des postes de travail permettant à des jeunes de construire un début de parcours professionnel, en favorisant le tutorat à partir des mesures dites d'emploi d'avenir.
- Susciter la création d'un livret des compétences, permettant aux jeunes de valoriser leurs compétences, leurs potentialités et d'enregistrer leurs acquis. (proposition N°7 livre Vert Martin Hirsch)
- Apporter une aide spécifique pour une prise en charge d'une partie du coût du permis de conduire en échange de tâches d'intérêt général (proposition N°20 livre Vert Martin Hirsch)
- Proposer des formations aux travailleurs intérimaires - souvent des jeunes - leur permettant de monter en qualification et de trouver des emplois plus stables.

Les jeunes et le logement

Le logement ne doit plus être un obstacle mais doit, au contraire, devenir un levier de socialisation des jeunes, un tremplin vers leur autonomie.

Si les problèmes de logement en France et dans notre région ne sont évidemment pas spécifiques aux jeunes, certaines difficultés rencontrées par cette classe d'âge peuvent être étudiées et mieux prises en compte : besoins en petits logements, besoin d'une offre de logement de courte durée pour les apprentis, les stagiaires, les étudiants, inscription dans un parcours résidentiel, soutien à l'accès, au maintien dans le logement.

Préconisations

- Inclure un volet « jeunes » dans chaque document stratégique de la politique du logement, nouveau volet « logement des jeunes » du PLH (proposition N°40 livre Vert Martin Hirsch)/
- Développer le logement pour apprentis. Engager par exemple un programme « maisons des apprentis » qui viserait à constituer un parc de logements spécifiques dédié aux jeunes en alternance (proposition n°32 livre Vert Martin Hirsch)
- Expérimenter - à l'instar du Département du Bas-Rhin - le « pass accompagnement » pour les jeunes de 18 à 25 ans. Ce programme prévoit l'accompagnement des jeunes par des référents de parcours professionnel en faveur de jeunes ayant signé un contrat d'objectifs visant à sécuriser leur accès au logement. Le référent est responsable de la coordination avec les divers opérateurs du dispositif auprès du jeune suivi.
- Amplifier l'expérience *Logi'jeunes* de Mulhouse, la mise à disposition de logements pour des jeunes en difficulté à qui il est proposé d'être d'abord hébergés, puis sous-locataires puis locataires au fur et à mesure de leur parcours d'insertion professionnelle.
- Rassurer les propriétaires privés avec la mise en œuvre d'une garantie de paiement des loyers tel que le pratiquent des associations comme *Habitat et Humanisme* ou *Actilog*.

Les jeunes et la santé

« Un esprit sain dans un corps sain ». Les coûts et les accès aux soins génèrent des situations difficiles pour une partie de la population. .Contrairement à une idée reçue, les personnes en situation de précarité sont celles qui ont le moins recours aux soins. En tout premier, les jeunes font souvent l'impasse sur les soins dont ils ont besoin.

Le CDD rappelle l'importance de tout mettre en œuvre pour prévenir et réduire les conduites à risques et addictives.

Le CDD soutient la politique de santé des acteurs de la Ville de Mulhouse qui consiste notamment à favoriser une intervention coordonnée et transversale des acteurs pour agir ensemble, à associer tous les relais, toutes les associations.

Il approuve le principe d'impliquer et de mobiliser les habitants - dont les jeunes - pour améliorer leur santé et leur bien être.

Préconisations

- Sensibiliser et former les professionnels des secteurs de santé de manière continue à l'accueil et à l'accompagnement des personnes fragilisées.
- Etendre le service de la plateforme santé inter associative (Aléos- Alsa- Armée du salut) aux autres établissements hébergeant des publics fragiles, isolés sur l'agglomération (centres d'hébergement et de réinsertion sociale, foyers, résidences sociales).
- Développer la politique de prévention primaire avec l'appui du réseau santé mulhousien sur des facteurs de risque comme les addictions et d'autres problématiques telles que l'obésité.

La situation alarmante des jeunes de la rue

Le Conseil de développement tient ici à faire un zoom sur les jeunes de la rue.

L'étude SURSO Service d'urgence sociale de Mulhouse (février 2012) montre que le nombre de jeunes en difficulté d'accès au logement, en précarité financière et sans appui familial s'élève à trois cent cinquante pour le sud du département : deux cents ont recours aux centres d'hébergement temporaire et cent cinquante sont en hébergement tiers précaires ou sans domicile.

Cette situation inquiète le CDD. Il demande aux responsables locaux d'en prendre la mesure pour mener des actions ciblées à court et à moyen terme. Il convient de veiller tout particulièrement à ce que les sorties d'institution (Aide Sociale à l'Enfance, prison, hôpital) ne se traduisent pas par la rue.

Sachant que ces jeunes sont un public extrêmement difficile à approcher, il suggère malgré tout quelques pistes.

Préconisations

- Prévoir un accompagnement social pluridisciplinaire alliant l'accès au logement, la santé, l'emploi, la formation.
- Prévoir des étapes intermédiaires, en hébergement adapté ou logement avec un accompagnement social spécifique leur permettant de développer des compétences de « savoir être locataire » et d'accès à des ressources minimales.
- Mettre en place une expérimentation type Prodomo (Ville de Bordeaux) afin de créer un lieu d'hébergement adapté aux modes de vie de ces jeunes en errance (espaces communs, possibilité de venir avec des chiens...), un espace géré de « resocialisation ».

Conclusion

Les précarités perçues ou ressenties dans l'emploi, le logement, la santé ou dans les liens sociaux renvoient souvent à une société « postmoderne » en crise ou en mutation. Même si la vie est par essence une forme de précarité, les sociétés humaines développées cherchent à lutter contre la précarité.

La voix de la société civile de la région mulhousienne portée par le Conseil de développement sur la précarité et la pauvreté rejoint ainsi toutes celles qui s'élèvent contre la déshumanisation de notre société. Axel Kahn, généticien, disait que ce qui distingue l'être humain de l'animal, c'est la capacité de l'homme à tisser des liens sociaux riches et complexes et son aptitude unique à se projeter dans l'avenir. Or, la précarité engendre à la fois la désaffiliation et une vie au jour le jour. La lutte contre la précarité est donc un combat pour l'humanité. Un combat qui donne ou redonne un sens à la vie, celui de vivre avec une raison d'être.

Les personnes auditionnées par le groupe de travail

- Nicolas Amadio, co-directeur du CERIS, centre d'études et de recherche sur l'intervention sociale à Strasbourg.
- Didier Taverne, directeur des études socio-économique à l'Agence d'urbanisme de la région mulhousienne
- Brigitte Göllner, directrice adjointe des services Mulhouse Alsace Agglomération
- Sylvie Chasselay, directrice du service Habitat Mulhouse Alsace Agglomération
- Anne Marie Weibel, directrice de SURSO, service d'urgence sociale
- Henri Metzger, médecin, président de SURSO, service d'urgence sociale
- Alice Tron de Bouchony, chargée de mission, coordinatrice santé à la Ville de Mulhouse
- Monique Kohser, responsable du service social gérontologique du Conseil général du Haut-Rhin.

Les membres du groupe de travail

Léonard Basler, Gérard Binder, Raymond Camps, Dominique Giudicelli, Jean-Pierre Hahn, André Hartmann, Max Hellec, Laurent Kammerer, Daniel Kelai, Raymond Kohler, Armand Lang, Solange Lazare, Eligio Macuba, Christine Maeder Bour, Loïc Richard, Anne Rieffel, Pierre Vidal, Jean-Paul Wurth.